

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de Mars, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 02 mars 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h22), Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Magalie BOUTEMY, Annaëlle VERHAEGHE

Procurations :

Magalie BOUTEMY donne procuration à Nathalie BISSETTE

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

Début de séance : 19h08

Séance levée à 20h45

Monsieur DELAMBRE souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la vente de l'épareuse. Les conseillers en prennent note.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2026

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Vente de l'épareuse

Monsieur DELAMBRE explique que la facture d'élagage reçue par l'entreprise ROUSSEL est peu onéreuse. Il ajoute que l'élagueuse n'est pas utilisée car le tracteur ne fonctionne pas et qu'en ajoutant le coût employeur pour le travail effectué par les employés municipaux, il est plus intéressant de faire intervenir un prestataire.

Monsieur MUCHEMBLED rappelle que certains chemins n'ont pas été fait et que le coût serait plus élevé si tout avait été fait. Monsieur DELAMBRE répond que le travail a été terminé ultérieurement.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il souhaite vendre l'élagueuse pour 20 000€ TTC. Il rappelle qu'elle a été achetée 30 600€ TTC en 2021.

Monsieur DALLE pense que peu de communes aux alentours possèdent une élagueuse. Il ajoute qu'il est plus facile et moins coûteux de faire intervenir un prestataire.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour vendre l'épareuse 20 000€ TTC.

Contre : 2 (Anne-Marie BARBIER et Laurent MUCHEMBLED)

Abstention : 1 (Catherine GERARD)

Pour : 12 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI ainsi que Magalie BOUTEMY et Anaëlle VERHAEGHE par procuration).

3) Bureau d'étude pour réaliser l'appel d'offres pour les photocopieurs

Monsieur VIENNE prend la parole et explique que les contrats de plusieurs imprimantes arrivent à terme fin mai. Le bureau d'étude NAXAN a été sollicité pour réaliser un appel d'offres et sera rémunéré à hauteur de 33% sur les économies réalisées.

Il précise que la lettre de mission avait déjà été signée par le précédent conseil.

Le bureau d'étude sera chargé de rédiger tous les cahiers des charges ainsi que les analyses des dossiers de candidature et fournira les explications nécessaires auprès de la Commission d'Appel d'Offres. La maintenance sera incluse dans les contrats.

Tous les conseillers sont pour que ce bureau d'étude réalise ce travail.

4) Achat d'un columbarium

Monsieur DELAMBRE présente trois devis pour l'achat d'un columbarium car le premier installé est déjà complet.

Arrivée de Madame BERNASINSKI.

La Maison Dessein propose un columbarium de 7 cases pouvant contenir 2 cases chacune pour un montant de 6 056,67€ HT.

La maison des obsèques propose un columbarium de 12 cases pouvant contenir 2 cases chacune pour 10 670,41€ HT.

La société Granimond propose un columbarium de 15 cases pouvant contenir 2 cases chacune pour 8 823,00€ HT.

Monsieur DELAMBRE présente les différents modèles à l'assemblée.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider le devis proposé par la société Granimond. Tous les conseillers sont pour.

5) Remplacement de la porte métallique du local technique

Monsieur DELAMBRE présente trois devis pour changer le grand volet roulant situé à l'atelier municipal.

L'entreprise UCS pour un montant de 4 475€ HT. La dépose et la location des engins ne sont pas comprises sur le devis. Cependant, Monsieur VIENNE ajoute que l'entreprise s'est engagée à le faire sans frais supplémentaire. Il sera demandé à cette société de mettre cet ajout par écrit sans supplément avant de signer le devis.

La société CMBH pour un montant de 6 370€ HT. La dépose de l'ancienne porte est incluse dans le devis.

La SARL RIVAUX pour un montant de 8 424€ HT (pas de TVA applicable).

Madame BARBIER demande quelle sera la taille de cette porte. Monsieur DELAMBRE répond qu'elle sera de 5m x 4m.

Monsieur DELAMBRE propose de valider le devis proposé par l'entreprise UCS.

Contre : 1 (Anne-Marie BARBIER)

Abstention : 1 (Catherine GERARD)

Pour : 13 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI, Laurent MUCHEMBLED ainsi que Magalie BOUTEMY et Anaëlle VERHAEGHE par procuration)

6) Augmentation du temps de travail de Madame Virginie LEROY

Monsieur DELAMBRE explique que Madame Virginie LEROY travaille une heure de plus chaque semaine pour effectuer le nettoyage du cabinet médical. Elle passerait donc de 28h/semaine annualisée à 29h/ semaine annualisée.

Tous les conseillers sont pour.

7) Planning des élections des 15 et 22 mars 2026

Election Municipale	15/03/2026		
8h à 10h	- Benjamin DALLE - Nathalie BISSETTE - Luc ADAMS - Orlane DEBRAY - Virginie THERLIER		
10h à 12h	- Catherine ACCART - Manuella BERNASINSKI - Bruno VIENNE - Thomas DE OLIVEIRA - Clément BACRO		
12h à 14h	- Catherine GERARD - Juliette DUNAJSKI - Arnaud BARBET - Joël ROUSSEAU - Corinne FALEMPIN		
14h à 16h	- Bernard FIEF - Juliette DUNAJSKI - Arnaud BARBET - Mélissa SAINT LEGER - Laëtitia THOMAS		
16h à 18h	- Laurent MUCHEMBLED - Magalie BOUTEMY - Anne-Marie BARBIER - Mélyny DERUY - Laurent DHE		
Dépouillement	- Nathalie BISSETTE - Laurent MUCHEMBLED - Anne-Marie BARBIER - Catherine GERARD - Clément BACRO - Laurent DHE	- Orlane DEBRAY - Mélyny DERUY - Corinne FALEMPIN - Laëtitia THOMAS - Virginie THERLIER	- Nadine LEDENT - Julien DELIGNY - Juliette PETIT - Catherine ACCART - Arnaud BARBET

8) Divers

- Véhicules de la commune

Monsieur DELAMBRE explique que la boîte de vitesse est à changer pour le Master. Il ajoute qu'une boîte de vitesse a été commandée auprès de l'entreprise EDEN Boîte à Cannes. Ce matériel est garanti 24 mois et/ou 20 000 km par an pour un coût de 1 779,00€. L'ancienne boîte de vitesse sera à retourner.

Concernant le tracteur, Monsieur DELAMBRE informe qu'une expertise a eu lieu le 19 février dernier. Il a été décidé que la poursuite des investigations doit se faire en atelier. Le tracteur devra être transféré pour faire avancer le dossier technique.

- Boucle de l'Artois

Monsieur DELAMBRE informe que les Boucle de l'Artois passeront par Bucquoy et le hameau d'Essarts le samedi 4 avril prochain. Il demande si des conseillers accepteraient d'être signaleurs ce jour-là. Bernard FIEF, Luc ADAMS, Bruno VIENNE, Nathalie BISSETTE, Catherine ACCART et Eugène DELAMBRE sont volontaires pour être signaleurs.

- Téléthon

Madame ACCART fait un point sur le téléthon 2025. Toutes les associations qui ont participé sont remerciées par le maire, les adjoints, l'ensemble du conseil municipal ainsi que par le comité des fêtes. Au total, 2 608€ ont été récoltés et sont répartis comme suit :

- La société de chasse 30€
- Cyclo club de Bucquoy 100€
- AEP Joie de vivre 80€
- La Fraternelle 100€
- Amicale Club Essarts les Bucquoy 150€
- Les mots mis 91€
- Les anciens combattants, Génération Musique, Chœur des femmes et Chœur des hommes 195€
- Gym Détente, Spirit's Country Club et Association Quentin et Thomas 1 300€
- Comité des fêtes 312€
- AJA 250€

Les sapeurs-pompiers sont remerciés pour leur démonstration aux gestes de 1^{er} secours.

Madame GERARD demande si un courrier a été fait à chaque association. Madame ACCART informe qu'elle souhaitait faire autre chose mais que cela n'a pas été possible car nous sommes en période électorale. Elle précise qu'elle fera donc un courrier à chaque participant.

- Commonwealth

Monsieur VIENNE explique que le Commonwealth est venu en mairie afin de pouvoir remettre en place le panneau directionnel qui était situé en bas du chemin du Quesnoy afin de le déplacer en bas de la rue du Violon suite à l'instauration du sens unique chemin du Quesnoy. Il précise qu'il est possible d'intégrer ce panneau sur les poteaux que la commune installerait pour indiquer la direction du stade, de la salle de sports, ... Ce point sera revu ultérieurement.